CLARANOVA S.E.

Société européenne au capital de 57 206 910 euros
Siège social : 179 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
329 764 625 R.C.S. Nanterre

(la « **Société** »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur les attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 par la Société au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de ses filiales.

Le présent rapport couvre l'ensemble de l'exercice clos le 30 juin 2026.

1. PRESENTATION GENERALE DES PLANS

1.1. Plan d'AGA 2025-2026

L'Assemblée Générale du 4 décembre 2024 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de performance au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 5 % du capital social. L'Assemblée Générale a fixé la période minimale d'acquisition des actions de performance à deux ans et n'a pas prévu de période de conservation obligatoire.

Lors de sa réunion du 16 octobre 2025, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société, a décidé de mettre en œuvre un plan d'intéressement à long terme des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales et adopté un plan d'attribution gratuite d'actions de performance conforme aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants, L. 229-1, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce (le « **Plan d'AGA 2025-2026** »). Le Conseil d'Administration a délégué au Directeur général tous pouvoirs pour procéder à l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires désignés par le Conseil d'Administration.

Le 16 octobre 2025, la Société a ainsi procédé à l'attribution de 884 086 actions gratuites à 34 bénéficiaires, mandataires sociaux de la Société et/ou membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales au titre du Plan d'AGA 2025-2026. Il est précisé que le nombre d'actions gratuites attribuées et en cours d'acquisition au 30 juin 2026 s'élève à 861 479 actions gratuites.

Le 20 octobre 2025, le Conseil d'Administration, sur avis favorable du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société, a décidé de modifier les conditions de performance attachées aux actions de performance attribuées au titre du Plan d'AGA 2025-2026 afin de tenir compte de la modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société à compter de l'exercice ouvert le 1er juillet 2026.

Les attributions d'actions gratuites autorisées par le Conseil d'Administration dans le cadre du Plan d'AGA 2025-2026 répondent aux principales caractéristiques et conditions décrites au paragraphe 2.1 ci-après.

1.2. Plan d'AGA Exceptionnel

L'Assemblée Générale du 10 décembre 2025 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de performance au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 5 % du capital social. L'Assemblée Générale a fixé la période minimale d'acquisition des actions de performance à deux ans et n'a pas prévu de période de conservation obligatoire.

Lors de sa réunion du 10 décembre 2025, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société, a adopté un plan exceptionnel d'attribution gratuite d'actions de performance, conforme aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants, L. 229-1, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce (le « **Plan d'AGA Exceptionnel** »).

Le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer au seul Directeur général, M. Éric Gareau, et à titre de rémunération exceptionnelle en contrepartie de la conduite et de la réalisation effective, au 30 juin 2025, de la cession de la division PlanetArt, et afin d'inciter le Directeur général à poursuivre le développement accéléré de la nouvelle stratégie du groupe Claranova en tant que « pure player » de l'édition de logiciels, une attribution gratuite de deux tranches de 500 000 actions ordinaires de performance au titre du Plan d'AGA Exceptionnel.

Les attributions d'actions gratuites autorisées par le Conseil d'Administration dans le cadre du Plan d'AGA Exceptionnel répondent aux principales caractéristiques et conditions décrites au paragraphe 2.2 ci-après.

2. CONDITIONS ET CRITERES D'ACQUISITION DES ACTIONS GRATUITES

2.1. Conditions et critères d'acquisition des actions gratuites au titre du Plan d'AGA 2025-2026

Les actions de performance attribuées dans le cadre du Plan d'AGA 2025-2026 sont assorties :

- d'une condition de présence au sein du Groupe jusqu'au 30 juin 2028 (sauf en cas d'invalidité permanente ou de décès) ; et
- de trois conditions de performance appréciées pendant leur période d'acquisition et liées (i) à la performance boursière de l'action Claranova, (ii) à la création de valeur, appréciée au regard de l'évolution du ROC normalisé du Groupe et (iii) à la notation ESG du Groupe.

L'appréciation des conditions de performance et de la condition de présence, ainsi que, le cas échéant, la satisfaction desdites conditions, sera réalisée et constatée par le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société, qui déterminera ainsi le nombre d'actions gratuites à acquérir par chaque bénéficiaire.

L'attribution définitive des actions gratuites interviendra le jour suivant la réunion du Conseil d'Administration statuant sur les conditions de performance et le nombre d'actions définitivement acquises.

2.2. Conditions et critères d'acquisition des actions gratuites au titre du Plan d'AGA Exceptionnel

Les actions de performance attribuées dans le cadre du Plan d'AGA Exceptionnel sont assorties :

- d'une condition de présence au sein du Groupe jusqu'à l'issue de la période d'acquisition, soit jusqu'au 10 décembre 2028 pour les actions de performance de la première tranche, et jusqu'au 10 décembre 2029 pour les actions de performance de la seconde tranche (sauf en cas d'invalidité permanente ou de décès) ; et
- d'une condition de performance appréciée pendant la période d'acquisition et liée exclusivement à la performance boursière de l'action Claranova.

L'appréciation de la condition de performance et des conditions de présence, ainsi que, le cas échéant, la satisfaction desdites conditions, sera réalisée et constatée par le Conseil

d'Administration, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société, qui déterminera ainsi le nombre d'actions gratuites à acquérir par le Directeur général.

L'acquisition définitive des actions gratuites interviendra, au titre de chaque tranche, le jour suivant la réunion du Conseil d'Administration statuant sur la condition de performance et le nombre d'actions définitivement attribuées.

2.3. Dispositions propres à la conservation de leurs actions par les dirigeants mandataires sociaux de la Société ou d'une société apparentée

Conformément à l'article L. 225-197-1 II alinéa 5 du Code de commerce, les bénéficiaires du Plan d'AGA 2025-2026 et du Plan d'AGA Exceptionnel, dès lors qu'ils sont dirigeants mandataires sociaux (président du Conseil d'Administration, Directeur général ou directeurs généraux délégués) de la Société ou d'une société apparentée, seront tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, au moins 20 % des actions gratuites qui leur auront été attribuées.

3. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES EN 2025-2026 AUX MANDATAIRES SOCIAUX

	Nombre d'actions gratuites attribuées au 30/06/2026	Valeur des actions au 30/06/2026 (en euros)	Date(s) de la décision d'attribution
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société et par les sociétés qui leur sont liées à raison des mandats qu'ils exercent dans la Société	1 230 415	252 843	16 octobre 2025 10 décembre 2025
dont nombre d'actions attribuées à Éric Gareau, Directeur général	*1 230 415*	*252 843*	*16 octobre 2025* *10 décembre 2025*
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'ils y exercent	0	N/A	N/A

4. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES EN 2025-2026 AUX 10 SALARIES DE LA SOCIETE NON-MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES A ETE LE PLUS ELEVE

	Nombre d'actions gratuites attribuées au 30/06/2026	Valeur des actions au 30/06/2026 (en euros)	Date de la décision d'attribution
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par la Société et par les sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé	567 400	524 153	16 octobre 2025

5. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES EN 2025-2026 PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES A DES SALARIES

	Nombre d'actions gratuites attribuées au 30/06/2026	Nombre des salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées au 30/06/2026	Catégories des salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées	Valeur des actions au 30/06/2026 (en euros)	Date(s) de la décision d'attribution
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires	631 064	25	• Cadres dirigeants • Cadres • Salariés clés • Autres salariés	582 964	16 octobre 2025

Neuilly-sur-Seine, le 10 novembre 2026

Le Conseil d'Administration